

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se prennent d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## UN VAILLANT TROUPIER

On lit dans les journaux :

L'an dernier Eugène Mahaut, de Periers, se fit prendre d'office pour le service militaire après avoir été ajourné deux années de suite pour défaut de taille. Il est rentré dans ses foyers ces jours derniers, après avoir fait les grandes manœuvres. A ce sujet, il a été cité à l'ordre du régiment du 136<sup>e</sup> pour avoir, à la suite d'une fracture de trois os du pied droit, en gare de Caen, prit place dans la colonne et fait cinq kilomètres dans cet état sans vouloir quitter le rang. Ce ne fut que sur l'ordre formel de son capitaine qu'il dut monter dans le fourgon. M. le colonel Lajus lui a adressé copie de cet ordre du jour et l'a nommé soldat de 1<sup>re</sup> classe.

C'est stupéfiant !

Parce que Mahaut a traîné la jambe durant 5 kilomètres, c'est un vaillant ; sur lui, les éloges tombent drus, il provoque l'enthousiasme de toutes les feuilles nationalistes, de tous les ratapoils en quête de héros dignes de remplacer les héros modernes que nous subissons à cette heure.

Eh bien, pour moi, Mahaut est un simple imbécile, ou, pour tous ceux qui ont une idée exacte de ce que doit être l'héroïsme, un abruti.

Comment, voilà un homme qui, à la descente du train, se fracture trois os du pied, et qui continue à marcher pendant cinq kilomètres, endurant une souffrance horrible !

Pourquoi ? Dans quel but ?

Où est l'utilité de cette crânerie stupide. Pouvait-il en résulter un bien quelconque pour le soldat, la colonne ou le drapeau... Non, tout au plus Mahaut risquait-il de s'estropier complètement pour la vie.

Tout le monde le comprend.

C'est là pourtant le héros que nous présentent aujourd'hui les feuilles nationalistes.

A défaut d'autres, on prend ceux que l'on trouve, n'est-ce pas, et l'on sait que la Patrie, la Libre Parole, ont besoin d'en trouver un tous les jours !

Le « cher commandant » n'est plus là, les officiers ne veulent plus rien savoir des flagorneries des nationalistes : alors ceux-ci sont bien obligés de se rattraper sur les simples pioupious !

Pauvre Mahaut ! qui eût dit que ton nom ferait le tour de la France ! que les journaux te célébreraient, te féliciteraient de la « couche » épaisse qui obstrue ton cerveau !

Vraiment, tu dois être la bonne bête de la chambrée ; on doit se « bidonner » souvent à ta santé, brave Mahaut !

Tiens, vois-tu j'ai idée qu'on se f...iche de toi, quand on t'appelle « héros vaillant », car je ne te crois pas assez malicieux d'avoir voulu, inutilement, pour le plaisir de crâner, souffrir... pour le drapeau, d'autant plus que de danger il n'y avait point sur la route de Caen !

Oui, on s'est moqué de toi, et ce qui me le prouve surabondamment, c'est que l'on t'a donné le galon de première classe !

Et là, entre nous, tu sais à qui on le donne d'habitude, ce galon !

Pauvre Mahaut.

L. B.

## LE BUDGET DES CULTES

On a distribué lundi aux députés le rapport de M. A. Udifred sur le budget des cultes.

Les crédits accordés pour 1900 s'élevaient à près de 43 millions. Le gouvernement a demandé pour 1901 une somme à peu près égale : 43,111,563 fr. Pour arriver à équilibrer le budget, la commission a opéré sur l'ensemble une réduction de 195 000 fr., qui porte sur les chapitres 2, 7, 14 et 16.

Le chapitre 2 concerne le matériel des bureaux ; il est réduit de deux mille francs. Le chapitre 7 est relatif aux allocations des chanoines.

Sur le chiffre 14 — crédits spéciaux pour diverses cathédrales — une réduction de 30.000 fr. est opérée : 20 000 fr. sur la cathédrale de Marseille et 10.000 fr. sur la cathédrale de Séz.

Enfin, sur le chapitre 16 — secours pour églises et presbytères — la commission a opéré pour des raisons budgétaires, une réduction de 158.000 fr. en faisant toutefois remarquer que le crédit de ce chapitre, qui était tombé en 1892 à 1.500.000 fr., a été depuis lors relevé de 242.000 francs.

## EXEMPLE A SUIVRE

On lit dans la Lanterne :

« Le citoyen Labussière, maire de Limoges, vient, sur la décision du conseil municipal, de donner un exemple que les municipalités républicaines feront bien d'imiter. Sans attendre le vote d'aucune loi de scolarité, nos amis limousins ont décidé de mettre tous les fonctionnaires communaux en demeure d'envoyer leurs enfants à l'école laïque et de se priver des services de tous ceux qui s'y refuseraient. Cette résolution soulèvera, sans doute, de véritables clameurs ; nul ne pourra du moins lui refuser le mérite de la franchise et de la netteté. C'est en vain qu'on invoquerait la liberté du père de famille dans un cas aussi particulier que celle-ci. La commune entretient des écoles sur lesquelles la loi lui laisse une certaine action, quoi de plus naturel que de voir la commune demander à ses fonctionnaires de lui accorder la préférence et de ne pas lui infliger un blâme indirect en envoyant leurs enfants dans des écoles concurrentes. Il faut remarquer que cette manière de procéder diffère notablement de celle qui résulterait du vote de la loi de scolarité ; on a objecté à celle-ci qu'en écartant des fonctions publiques ceux qui n'ont pas été élevés dans des établissements de l'Etat on arriverait à frapper des gens pour un fait dont la responsabilité incombe à leurs parents, car les enfants ne choisissent pas l'école dans laquelle on les envoie. Pareil reproche ne saurait être adressé à la mesure prise par notre ami Labussière et le conseil municipal de Limoges qui s'adressent directement aux parents. Vous verrez que cela n'empêchera nullement les cléricaux qui combattent la loi de scolarité en invoquant l'irresponsabilité des enfants, de protester encore contre cette mesure. En agissant comme elle l'a fait la municipalité limousine a usé d'un droit incontestable. Elle a pris dans une période de lutte une mesure de combat. Il est à souhaiter qu'elle soit imitée par les autres municipalités républicaines. »

## EN CHINE

Certains journaux annoncent que, les nouvelles de Chine faisant pressentir des soulèvements dans les provinces méridionales, le gouvernement a décidé la formation d'une force mobile de 3 800 hommes de troupes de toutes armes.

Ces troupes seraient prêtes à embarquer à la fin de ce mois à Marseille, Philippeville et en Tunisie. Le noyau de cette colonne est un régiment de marche d'Afrique comprenant le quatrième bataillon de marche d'infanterie légère, le quatrième bataillon du 3<sup>e</sup> tirailleurs algériens, le premier bataillon du 4<sup>e</sup> tirailleurs. Si besoin est, deux batteries du 8<sup>e</sup> d'artillerie seront adjointes à ces troupes qui, suivant les événements, seront débarquées au Tonkin ou dans notre nouvelle possession du Quan-Tcheou-Wan.

Un message Impérial.

Le ministre de Chine à Londres, accrédité aussi auprès de l'Italie, a été chargé par l'empereur de Chine de faire parvenir au roi d'Italie le message impérial suivant :

« L'empereur de Chine demande des nouvelles de la santé du roi d'Italie. La Chine, à la suite d'un mouvement inconsidéré, s'est rendue coupable envers les puissances amies, mais j'ai la confiance que Votre Majesté voudra bien considérer que, depuis quelque temps, le commerce était toujours plus florissant, les relations toujours plus cordiales et elle n'ira pas au-delà d'un juste châtement. Notre gratitude et notre estime n'auront pas de limite. Nous déléguons le ministre Lofenghi pour vous présenter cette dépêche et offrir l'expression anticipée de nos sentiments, de notre profonde reconnaissance. Nous prions aussi Votre Majesté de vouloir sauvegarder les grands intérêts et, dans la constante préoccupation des bonnes relations, de se concerter avec les autres puissances afin d'éliminer les difficultés et de conclure promptement un traité de paix. Ma reconnaissance sera illimitée et les avantages incalculables. Je ne puis pas nourrir une plus grande espérance ni présenter une plus fervente prière. »

## Au Transvaal

Une dépêche de Bloemfontein au Daily Mail annonce que le général de Wett déploie une très grande activité dans l'Etat-Libre. Beaucoup de villages ont été brûlés et la ville de Lindley a été réduite en cendres.

Le prince Christian-Victor de Schleswig-Holstein, petit fils de la reine Victoria, est atteint de la fièvre entérique.

Deux ou trois lieutenants-colonels anglais, dont les régiments ont éprouvé des succès retentissants, ont été mis à la retraite avec demi solde.

Le lieutenant-colonel Cavanagh, qui commandait le deuxième bataillon du Bedfordshire, qui avait été professeur au collège militaire et qu'on considérait comme un tacticien habile, a été renvoyé de l'armée, ainsi que plusieurs capitaines et lieutenants.

Ce qui donne à croire que les Anglais ne se croient pas trop victorieux.

Les Boers cependant vont émigrer en masse.

Une dépêche d'Amsterdam au Daily Mail annonce que les délégués boers, MM. Volmarans et Fischer, ont acheté, dans le nord de la Hollande, beaucoup de bétail et de chevaux pour l'élevage. On pense que ces achats sont faits en vue d'une émigration des Boers dans le Damaraland.

## Trucs à dévoiler

On lit dans le Phare de la Loire :

Un de nos correspondants nous signalait, il y a quelques jours, l'existence de la bande de placiens, qui usait du truc du vin de la veuve et autres similaires. Nous avons rencontré un représentant ennemi naturel de ces courtiers marrons, qui nous a dévoilé deux trucs employés par ces industriels pour arriver au placement facile de vins n'ayant aucune valeur, mais qu'ils présentent comme vins cotés :

Le premier est très amusant, c'est le truc du chèque.

Un beau matin, vous trouvez dans votre courrier une enveloppe à votre adresse et, dans cette enveloppe, un chèque de 500 ou de 600 francs au nom d'un autre habitant de la ville. Le chèque n'est pas signé, mais vous ne remarquez pas ce détail, car, croyant à une erreur, vous renvoyez le chèque à la personne à qui il est destiné ou à l'envoyeur.

Deux jours après, vous recevez une lettre de remerciements, dans laquelle on vante votre délicatesse et on vous assure d'une éternelle reconnaissance. A la suite on vous parle des vins de la maison, et afin de vous prouver de suite la reconnaissance, on vous offre, pour vous, des vins sur lesquels la maison abandonne tout gain. Ainsi, des Saint-Estèphe de 300 à 350 francs vous seront livrés, à titre gracieux, au prix de 160 à 180 francs.

On se laisse quelquefois prendre à cette gracieuseté, on fait une commande d'une barrique, et on reçoit une pommade qui vaut de 60 à 70 francs. Voilà le bénéfice retiré d'une bonne action.

Le second truc, appelé le truc du décès, est plus terrible, car il est difficile de retrouver immédiatement la vérité.

Il existe sur tous les points de la Bretagne, du centre, et même dans nos régions, une agence d'individus qui sont à la recherche des décès de gens ayant une certaine aisance.

Dès qu'un décès de ce genre se produit, les correspondants envoient en grande vitesse une ou deux barriques de vin en gare et à l'adresse du défunt.

Le jour de l'enterrement, arrive un monsieur honteux de déranger dans une si triste cérémonie les parents ou héritiers, mais son devoir l'oblige à annoncer que le défunt avait commandé à sa maison une ou deux barriques de Bordeaux ; que le vin était en gare et qu'il venait prévenir, afin de ne pas augmenter les frais.

Comment savoir si réellement la personne que l'on va enterrer a commandé du vin ? On accepte le vin, on solde la facture qui, généralement, est salée et, en revanche, on a de la piquette.

## INFORMATIONS

Ministère de l'Agriculture

Le ministre de l'agriculture a fait approuver par le conseil un projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 31 mars 1899, relative au crédit agricole, en ce sens que les avances sans intérêt à faire aux caisses régionales pourront être portées au quadruple du capital versé.

Le ministre de l'agriculture a été également autorisé à demander un crédit supplémentaire au chapitre 41 du budget de 1,200,000 fr., pour venir en aide aux agri-

culteurs éprouvés par les sinistres et les intempéries de 1900.

**Les miséreux !**

D'après le journal anglais *Society* voici le revenu quotidien des divers chefs d'Etat :

Le président des Etats-Unis 850 fr., le président de la République française 3,750 fr., le Roi des Belges 7,800 fr., le roi d'Italie 40,000 fr., la reine d'Angleterre 40,000 fr., l'empereur d'Allemagne 50,000 fr., l'empereur d'Autriche 65,000 fr., l'empereur de Russie 150,000 fr.

**Le procès Picquart-Possien**

Après des débats, la neuvième chambre correctionnelle a statué sur le procès en diffamation intenté par le lieutenant-colonel Picquart au gérant du journal le *Journal*, et à MM. Adolphe Possien et Galli, alors rédacteurs à cette feuille et signataires de deux articles jugés diffamatoires par le demandeur. Il s'agissait, dans ces trois articles, d'un prétendu séjour qu'aurait fait à Carlsruhe le lieutenant-colonel Picquart, de prétendues entrevues qu'aurait eues dans cette ville celui-ci avec le colonel Schwarzkoppen, et d'une prétendue photographie instantanée qui affirmerait la vérité de cette entrevue. Depuis longtemps inscrit au rôle, ce procès fut l'objet de nombreuses remises. Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Laborie pour le lieutenant-colonel Picquart, et de M<sup>e</sup> Bertrou pour les inculpés, le tribunal a condamné le gérant du *Journal* à 2,000 francs d'amende, M. Possien à six mois de prison, M. Galli à un mois de la même peine, et tous trois à 30,000 francs de dommages-intérêts et soixante insertions, l'administration du *Journal* étant tenue solidairement responsable.

**Chez Esterhazy**

Le *Siècle* annonce que la vente du mobilier du château de Dammarin, appartenant à M. Esterhazy, vient d'avoir lieu. Dans un lot de livres acheté 1 fr. 50 par l'instituteur du village se trouvait la théorie du canon de 120 court.

**Le duel de Bar-le-Duc**

La cour d'assises de la Meuse a jugé l'affaire Ferrette.

On se souvient de ce malheureux duel entre MM. Ferrette et Marlier, au cours duquel, ce dernier fut tué.

Le docteur Magnant et M. Tugny, rédacteur en chef de la *Republique de l'Est*, témoins de M. Ferrette, sont poursuivis également.

Après réquisitoire du procureur qui réclame contre les accusés un verdict de culpabilité, « afin de donner une leçon aux duellistes et empêcher le duel, » après les plaidoiries, le jury rapporte un verdict négatif.

MM. Ferrette, Magnant et Tugny sont acquittés.

**L'Épithète de Méliniste**

Lundi, s'est plaidé à Dreux, une affaire dans laquelle le procureur de la République, M. Sauteraud, était plaignant. Le prévenu était M. Paul de Saint-Germain, conseiller municipal socialiste d'Aunay-sous-Creey. Il était accusé d'avoir insulté ce magistrat à propos d'un règlement de tarif. Il lui aurait reproché d'avoir été nommé à ses fonctions de procureur par le ministre Méline, et grâce à la haute protection de M. Leydet, juge d'instruction à Paris, gendre de M. Victor Dubois, député de Dreux. Le ministre public, représenté par M. Beaufils, substitut, a requis une condamnation à 1 fr. d'amende avec sursis, trouvant l'expression de méliniste outrageante. Il a obtenu plus qu'il ne demandait, puisque le citoyen de Saint-Germain a été condamné à 100 fr. d'amende et aux dépens, l'épithète qu'il a employée constituant une offense condamnable. Il demeure donc acquis que le terme de méliniste est désormais infamant. Il y a là un précédent dont il sera curieux de se souvenir.

**Un prêtre attaqué par un anarchiste**

M. l'abbé Paul Linossier, vicaire à Saint-Alban-de-Roche (Isère), chargé du service de l'église de Domarain, quittait cette commune lorsque, dans un champ il fut aperçu par un sieur Guillaud, anarchiste dangereux qui se jeta sur lui en lui portant en pleine poitrine un coup de pioche.

L'abbé tomba, puis se relevant, engagea une lutte terrible avec son agresseur qu'il parvint à désarmer.

Guillaud, s'armant de pierres, blessa à

nouveau le prêtre à l'oreille droite. L'abbé Linossier, prenant alors un revolver dans sa poche, fit feu à plusieurs reprises sur son adversaire, puis regagna le presbytère où les soins que nécessitait son état lui furent donnés.

Heureusement, ses blessures ne paraissent pas graves.

Guillaud, qui fréquentait tous les anarchistes militants de la région, a été arrêté et écroué à la prison de Vienne.

**Un lunch monstre**

Le lunch qui sera offert samedi prochain aux volontaires impériaux de la Cité prendra des proportions gargantuques. On en juge :

Ce lunch qui sera servi froid, se composera de : 300 plats de filets de soles à la pompadour, 62 pâtés de pigeons, 30 dindons à la béchamel, 30 chapons en galantine, 112 canards, 450 plats de poulets rôtis, 56 plats de côtes de bœuf, 56 jambons, 180 plats de gelées, 114 tartes aux fruits, 230 plats de pâtisseries françaises, ananas, raisins et pommes.

La liste des vins comprend 900 bouteilles de champagne, 300 bouteilles de vin rouge, 400 bouteilles de sherry.

On a engagé pour servir les 2,600 convives, 1,300 maîtres d'hôtel et garçons, ceux-ci devant être tous de nationalité anglaise. Il y aura sur les tables 8,000 plats et assiettes, 7,500 verres et 10,000 couverts et pièces d'argenterie.

**Une bande de faux-monnayeurs**

La cour d'assises de la Seine a jugé une bande de faux-monnayeurs qui avait émis pour 200,000 fr. environ de pièces d'argent fausses à l'effigie de Napoléon III. Ils avaient des équipes à Londres et en Suisse, et l'un des chefs était un anarchiste nommé Rodriguez, qui était en fuite.

Ils publiaient même un organe anarchiste, le *Cri de Révolte*.

Une partie de la bande a été déjà condamnée à Rouen, où elle a été arrêtée. C'est un des condamnés de Rouen, Billon, un des acquittés du procès des Trente, qui a fait connaître depuis le nom des complices, dont le principal, Bosson, a pu échapper aux recherches.

Les autres, Eugène Moreau, Charles Graham, Auguste Mousset, viennent d'être condamnés à des peines variant de cinq ans de réclusion à six mois de prison.

Les femmes Moreau, Mousset et Foret ont été acquittées.

**Heureux Gagnant**

Le gros lot de 200,000 fr. tirage Ville de Paris 1869, vient d'échoir à un garçon de magasin de Nantes, M. Pierre Viaud, employé à la Belle-Jardinière.

Le numéro gagnant, 873,168, était le seul que Viaud possédait.

**Mystérieux suicide**

Un garde, faisant sa tournée dans le bois des Bruyères, à Sèvres, trouvait le 17 courant, le cadavre d'un homme pendu à un arbre. Le corps était celui de William Pascal, homme de lettres, âgé de 32 ans. Dans ses poches, on trouva un vieux portemonnaie contenant 25 centimes et deux actes de location à son nom : le premier, pour un appartement situé 125, rue de Rome ; le second pour une chambre meublée, 6, rue Cadet.

Sur une feuille de papier volante, le malheureux avait écrit ces lignes mystérieuses : « Par la fatalité, j'ai commis un crime si grand, que je ne puis en supporter le poids. Que ma mémoire reste en exécution aux hommes, j'ai tué ma mère !!! »

On put établir facilement que Pascal n'avait jamais habité rue de Rome. En revanche, la personne qui loue des chambres meublées au numéro 6 de la rue Cadet, invitée à se rendre à la Morgue, reconnut parfaitement son ancien locataire. Celui-ci s'était présenté chez elle le 28 août dernier et avait loué une petite mansarde, où il était resté jusqu'au 11 septembre, jour où il avait disparu sans payer le prix de la location, très peu élevé du reste.

Le malheureux, déclara la loueuse, était dans une misère épouvantable. Le concierge de l'immeuble le voyait entrer chaque jour, portant sous son bras un morceau de pain soigneusement enveloppé de papier dont il devait faire son unique nourriture.

Il ne semblait pourtant nullement décu ragé et avait déclaré un jour qu'il mettait la dernière main à un roman qui devait lui

rapporter certainement beaucoup d'argent. Cela avait paru assez vraisemblable, car il passait toutes ses journées dehors, à la recherche croyait-on, d'un éditeur.

William Pascal était le fils de M. Jean Pascal, qui avait été nommé en 1871 par M. Thiers, préfet de la Loire-Inférieure et qui fut un des fonctionnaires les plus connus du gouvernement du 16 Mai. Successivement préfet du Rhône, puis préfet de la Gironde, il fut destitué par M. Ricard en 1876. On n'en entendait plus parler depuis une douzaine d'années lorsqu'il se suicida d'une façon dramatique, le 29 mars 1898, laissant une lettre où il se plaignait de ne plus trouver l'emploi de son intelligence et de son activité.

L'enquête ouverte sur le mystérieux suicide de William Pascal est continuée activement. On se demande s'il a bien réellement voulu dire qu'il avait assassiné sa mère ou si sa lettre signifie seulement qu'il l'a fait mourir de chagrin en menant une vie qu'elle réprochait. Jusqu'ici aucun indice n'a été trouvé et la mort de ce jeune homme, auteur de plusieurs volumes et qui a collaboré à plusieurs journaux, reste entourée d'un profond mystère.

**Un vol de 3,500,000 francs**

Une des plus grandes banques de New-York, la First National Bank, vient de découvrir qu'elle était victime d'un vol de 3,500,000 francs. Le caissier qui était à son service depuis une vingtaine d'années, un nommé Alvord, et qui est maintenant en fuite, avait falsifié les comptes depuis très longtemps avec une telle habileté que tous les experts comptables chargés de contrôler périodiquement la comptabilité de la banque avaient été trompés.

On espère recouvrer une somme importante, mais les articles falsifiés portent une somme totale de 700,000 dollars retirés du fonds de réserve. La Banque a des ressources qui dépassent 15 millions de dollars.

**L'Exaspération d'un chanteur**

La représentation de lundi soir au casino des Fleurs, un café-concert situé au numéro 129 de l'avenue de Clichy, a été interrompue par une sanglante bagarre qui a éclaté entre artistes et spectateurs. Un acteur, du nom de Cherville, venait d'entrer en scène, lorsque, soudain, des coups de sifflet stridents partirent de différents points de la salle. L'artiste voulut néanmoins rester en scène, mais les protestataires firent un vacarme infernal pour couvrir sa voix.

Furieux, M. Cherville sauta dans la salle et bondit sur un spectateur de l'orchestre, qui se faisait remarquer par son acharnement à siffler. Immédiatement une cinquantaine de personnes se ruèrent sur le malheureux et l'assommèrent lâchement. Ses camarades se portèrent à son secours, et, bientôt, les chaises, les tables, les carafes voltigèrent dans l'espace, blessant grièvement plusieurs personnes. Le combat ne prit fin qu'à l'arrivée d'un fort détachement de gardiens de la paix.

Après avoir été pansés dans une pharmacie du voisinage, l'artiste et quelques autres blessés ont dû être reconduits à leurs domiciles respectifs.

**Un Drame dans une caserne**

Lundi, dans l'après-midi, une querelle éclata entre un soldat corse et un servent de la 5<sup>e</sup> batterie du 19<sup>e</sup> d'artillerie à Nîmes.

Le servent, malmené par le Corse, lui porta un coup de poing qui trouva d'ailleurs une réponse, mais un troisième artillerie intervint, et l'on put croire l'incident clos.

Pendant la nuit, le servent ne dormit pas, dans la crainte d'être frappé par le Corse. Ses craintes étaient justifiées.

Accablé de fatigue et de sommeil, il s'endormit vers les quatre heures du matin : le corse, qui le guettait, pénétra dans la chambre et, dans un accès de rage, saisissant un sabre, il en porta un coup violent sur la tête d'un artilleur qu'il prit pour le servent.

Le malheureux qui venait d'être frappé se trouvait être un des camarades de l'agresseur. Il a reçu une immense balafre au front et un deuxième coup de sabre qui lui a fendu la main droite. Lorsqu'il s'aperçut qu'il s'était trompé, le Corse chercha le servent dans la chambrée et, l'ayant trouvé qui se réveillait, en sursaut, il lui porta de violents coups de sabre sur le corps.

Le bruit de cette scène sanglante amena

la chambrée et les chambrées voisines, et le meurtrier a été mis en cellule. L'émotion causée par ce terrible drame est énorme.

**Un pompier incendiaire**

Le sergent-fourrier Niel, de la Compagnie de pompiers de Lillebonne, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt du Havre.

Il est accusé d'avoir mis le feu à plusieurs immeubles récemment incendiés. Le rumeur publique le désigna au commissaire de police qui l'interrogea. Le pompier, après avoir tout d'abord protesté avec énergie, finit par faire des aveux complets. Il avait profité de l'absence des locataires de trois immeubles du quartier de la vallée pour y mettre le feu, mais on ignore dans quel but.

On dit que c'est pour obtenir une récompense. Il se faisait d'ailleurs remarquer par son activité et son dévouement, lorsqu'il s'agissait de combattre les incendies qu'il avait lui-même allumés.

**Effroyable Incendie**

Un incendie a détruit plusieurs maisons, la nuit dernière, à Kaiserberg, près de Colmar. Deux familles composées de huit personnes ont péri.

**L'assassin Mérilhou**

Mardi matin, devant comparaître devant les assises de la Dordogne, l'assassin Mérilhou, qui tua dans les circonstances qui sont encore présentes à toutes les mémoires, une femme et deux hommes.

Or, lundi soir, le gardien rentrant dans la cellule de l'assassin, le trouva pendu aux barreaux de la fenêtre.

Tous les soins furent vains pour rappeler Mérilhou à la vie.

Immédiatement, le procureur de la République demanda la radiation de l'affaire du rôle.

**Où est la malle ?**

Un sieur Mac Donald, « champion des danseurs d'Amérique », est mort tout dernièrement à Chicago d'une maladie nerveuse qui lui avait enlevé l'usage de la parole et ne lui permettait pas de se servir de ses mains.

Or, ce danseur émérite possédait une malle renfermant 20,000 liv. st. en argent, des bijoux, des médailles et des papiers d'une valeur considérable. Hélas ! Malgré toutes les questions des personnes qui l'entouraient à son lit de mort, Mac Donald a été dans l'impossibilité d'indiquer l'endroit où il avait laissé la fameuse malle, dont il ne s'était jamais séparé au cours de ses nombreux voyages.

On voyait que le mourant faisait des efforts surhumains pour dire quelque chose, ou tout au moins faire un signe pouvant donner une information quelconque.

Mais tout a été inutile. Le danseur s'est éteint sans pouvoir faire connaître où était sa malle.

De sorte qu'en ce moment, il y a dans quelque ville de l'Ohio une malle « en consigne » qui contient une fortune.

Mais où se trouve-t-elle ? *That is the question !*

**CHRONIQUE LOCALE**

**POSTES ET TÉLÉGRAPHES**

**AVIS AU PUBLIC**

L'administration des Postes et Télégraphes recommande aux expéditeurs des correspondances à destination de Paris de vouloir bien en compléter l'adresse par l'indication du numéro de l'arrondissement où réside le destinataire.

Cette mention complémentaire permettra d'assurer une plus grande régularité dans la transmission des correspondances et d'en activer la distribution.

**EXEMPLES D'ADRESSES COMPLÈTES :**

Monsieur Legrand, Monsieur Richard, rue du Charolais, n°8, rue Lecourbe, n°40, Paris-12<sup>e</sup>. Paris-15<sup>e</sup>.

Le public peut se procurer toutes les indications utiles pour l'application de cette mesure dans tous les guichets des bureaux, après de tous les facteurs et chez les débitants de tabac, qui ont été pourvus d'exemplaires d'une nomenclature spéciale des rues de Paris par arrondissements.

En outre ce document est mis en vente, dans les mêmes conditions que les Timbres-Poste, dans tous les bureaux où les person-

nes qui le désireraient peuvent en faire l'acquisition moyennant 0,15 centimes.

CAHORS

Chemin de fer de Cahors à Moissac

Par décision de M. le ministre des travaux publics, MM. Connétable, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Lacrouitz et Cros, conducteurs, seront attachés sous les ordres de M. l'ingénieur en chef Berget, au service des travaux du chemin de fer de Cahors à Moissac.

Société des sauveteurs du Lot

La société des sauveteurs du Lot rouvrira ses portes samedi prochain.

Les jeunes gens qui désirent se faire inscrire peuvent s'adresser à M. Gleye, professeur de gymnastique, qui se tiendra à leur disposition samedi soir à 8 heures 1/2 au Vieux-Palais.

A la « Défense »

M. Feyt, maire de Castelnaud-Montratrier, attaqué depuis quelque temps par le journal la Défense, adresse à M. Germain Magne la lettre suivante qu'il nous prie de faire connaître à nos lecteurs :

Castelnaud-Montratrier, 24 octobre 1900.

A M. le Directeur du journal « La Défense » à Cahors.

Monsieur le Directeur,

Puisque vous persistez à insérer dans votre journal des médisances, des calomnies et des injures de toutes sortes sur mon compte, j'ai l'honneur de vous inviter, conformément à la loi du 21 juillet 1881, à publier dans la colonne où je suis pris personnellement à parti, non une réponse, parce que je ne prétends pas répondre à un anonyme, mais ces simples mots :

Je demande son nom au personnage qui m'attaque. Quel qu'il soit je lui répondrai.

S'il se dérobe, ce que je ne crois pas, à moins qu'il ne lui reste ni pudeur, ni honneur, j'aurai le droit de le traiter de lâche, et de lui appliquer, quand je le connaîtrai, ce qu'on applique quelque part aux gens de son espèce. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
FEYT.

Inspection générale

M. Gilles, inspecteur général de l'enseignement est actuellement à Cahors, en tournée d'inspection.

Certificat d'aptitude pédagogique.

Aujourd'hui ont lieu, dans une salle du collège des jeunes filles, les examens du certificat d'aptitude pédagogique.

Examens

Une session d'examens pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgien dentiste s'ouvrira à Toulouse le 7 novembre 1900.

Les épreuves commenceront à 8 heures

du matin et se continueront le lendemain s'il y a lieu.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de l'Académie jusqu'au 2 novembre 1900.

Recrutement

Avis

Les hommes des catégories ci-dessous désignées sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence, porteurs de leur livret individuel dans un délai de 15 jours à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1900, pour y donner récépissé d'un document important.

Classes 1886 et classe 1880, tous les militaires gradés ou non.

Classe 1881, tous les militaires de la section d'infirmiers, tous les militaires de l'artillerie.

Nota : Le présent avis, ne concerne en rien les hommes classés pour les services auxiliaires.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 25 ET 28 OCTOBRE 1900

Allegro Militaire,	Sousa.
Germaine, (Gavotte),	Kelsen.
Valse Bleue,	Margis.
Les Pantins de Violette, (Fantaisie),	Adam.
Sans Cervelle, (Polka)	Auvray.

De 4 heures à 5 heures (Allées Fénélon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 25 octobre 1900

Décès

Boy Jeanne, épouse Belmont, ex-modiste, 52 ans, rue Ste-Barbe, 23.

Ricard Dominique, soldat au 131<sup>e</sup> territorial, 35 ans, hospice.

Arrondissement de Cahors

**LE BOULVÉ** — *Accident.* — Une enfant de deux ans, la fille du sieur Lacombe, du Poujol, commune du Boulvé, canton de Montcuq, s'amusa près d'un étang, lorsque à un moment donné elle glissa et tomba dans l'eau assez profonde en cet endroit.

Son père accourut aussitôt et fut assez heureux de la ramener sur la berge avant que l'asphyxie ne fût complète.

**DURAVEL.** — Des courses de vélocipèdes seront données dimanche 28 octobre courant à 3 heures précises du soir.

PROGRAMMES :

Internationale, 3 prix : 1<sup>er</sup> prix 25 fr. ; 2<sup>e</sup> 15 ; 3<sup>e</sup> 10.

Départementale, 3 prix : 1<sup>er</sup> prix, 10 fr. ; 2<sup>e</sup> 5 ; 3<sup>e</sup> supplémentaires.

Cantonale, 3 prix : 1<sup>er</sup> prix 5 bouteilles vieux Duravel ; 2<sup>e</sup> 3 bouteilles vieux Duravel ; 3<sup>e</sup> 2 bouteilles vieux Duravel.

Les courses seront courues sous le règlement de l'Union V. F.

Les engagements sont reçus dès à présent

par M. le secrétaire de la Mairie de Duravel. Les distributions des récompenses seront faites à 6 heures du soir dans la grande salle de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Joubert Joseph.

Le Comité.

**SAINT-CIRQ-LAPOPIE.** — *Conférence Agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera dimanche soir, 28 octobre, à 3 h. 1/2 dans la salle de la mairie de Saint-Cirq-Lapopie, une conférence agricole publique.

Sujet de la conférence :

Reconstitution des vignobles.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — *Incendie.* — Un commencement d'incendie dont les causes sont inconnues, s'est déclaré mardi, vers dix heures du soir, dans le magasin d'épicerie de M. Taurand, situé rue Caviale. L'alarme ayant été donnée dans le quartier, ce n'est qu'avec beaucoup de peine que les voisins sont parvenus à s'en rendre maîtres. Les dégâts sont très importants, toute la marchandise est détériorée. L'immeuble est assuré.

*Gendarmerie.* — M. Lagrange, gendarme à Figeac, est nommé en la même qualité à Agen. Il est remplacé à Figeac par M. Longuet, gendarme à Saint-Gery.

**SAINT-CÉRÉ** — *Adjudication.* — Dimanche, à trois heures, a eu lieu, à la mairie, la mise à l'adjudication de la réfection du plancher du dortoir de l'école primaire de jeunes filles.

La dépense prévue a été fixée à 400 fr. M Estival a été déclaré adjudicataire des travaux, avec un rabais de 4 p. 0/0.

*Les prévoyants de l'avenir.* — La 483<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir s'est réunie à la mairie, sous la présidence de M. A. Rouzet, président de la section. Il s'agissait de savoir si on devait suivre le comité central, qui proposait la transformation de la Société en Société commerciale en commandite, ou si la section, se rangeant à l'avis du gouvernement, voulait au contraire, la transformation en Société de mutualité approuvée.

Après une vive discussion entre M. Sylvain Ayzat, partisan de l'indépendance absolue de la Société commerciale, et MM. Rougery, Blangonet et Baudel, partisans du projet du gouvernement, l'assemblée procéda au vote, et à la presque unanimité le projet du gouvernement est adopté.

*Foire du 22 octobre.* — Cette foire a été assez importante, beaucoup d'affaires se sont traitées. Les porcs gras se vendaient surtout très bien aux prix rémunérateurs de 80 à 90 fr. les 100 kilos. Les moutons valaient de 15 à 20 fr. la pièce ; les porcelets, de 20 à 50 fr. ; les bœufs gras, de 30 à 32 fr. les

100 kilos ; les bœufs d'attelage, de 300 à 600 fr. la paire.

Sous la halle, le froment valait de 11 à 12 fr. le sac (80 litres) ; le seigle, de 8 à 9 fr. ; l'avoine de 6 fr. à 6 fr. 40 ; les fèves, 13 fr. 50 ; le sarrasin, de 7 fr. 50 à 8 fr. 50 ; les châtaignes, de 3 fr. à 3 fr. 40 ; les pommes de terres, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50.

**CAPDENAC-LE-HAUT.** — *Vol.* — Ces jours derniers, un malfaiteur a pénétré, par effraction et escalade dans une dépendance de la ferme de M. Césaire Delport, propriétaire à Falsegène, et a soustrait des pots de graisse et de conserves d'oies et canards.

Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 22 octobre.

Le tribunal a reçu le serment de M. Brunet de Jonquière, nommé notaire à Ussel, canton de Saint-Germain.

Adrien Espitalié, âgé de 28 ans, demeurant à Souillac, qui a injurié le nommé Lafon, employé de l'abattoir de cette ville, est condamné à 16 francs d'amende et aux dépens.

Jean Boutarié, cultivateur à Thédillac, canton de Salviac, est condamné à 50 francs d'amende et aux dépens, pour délit de chasse sans permis.

Le jeune Victor Delpech, âgé de 19 ans, de Salviac, est condamné à 16 francs d'amende et aux dépens, pour le même délit que le précédent ; le père rendu civilement responsable envers l'Etat pour les dépens.

BULLETIN FINANCIER

La séance a été très agitée sans que le mouvement d'affaires ait été beaucoup plus actif que ces jours derniers. Une baisse très notable s'est produite sur les cours de certaines valeurs de traction et sur la rente extérieure espagnole. Mais vers la clôture une reprise toute aussi vive a relevé le niveau de la cote sans toutefois revenir aux cours de la veille.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 99,97 reste à 99,92 après 99,85 au plus bas, le 3 1/2 0/0 fait 102,30 dernier cours.

Peu d'affaires sur les sociétés de Crédit. Le Comptoir National d'Escompte à 580, et le Crédit Lyonnais à 1075 sont sans changement.

Parmi nos Chemins le Lyon recule à 1760, le Nord cote 2240 et l'Orléans 1675.

Le Suez a baissé de 10 à 3485. Le marché de l'Extérieure a été particulièrement nerveux. On clôturait hier à 69,35, le premier cours a été 68,90 et le dernier 68,95 après 68,45 au plus bas.

L'Italien à 93,80 n'a pas varié, le Russe 3 0/0 1891 cote 83,20.

Le Turc D finit à 22,42 et la Banque Ottomane à 533.

*Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.*

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIII

CIGARETTE EN BACCHANTE

Une guinguette de barrière balance son enseigne A Las de Pique, où des palmiers au feuillage emplumé ont ondulé au-dessus des mosquées d'une blancheur aussi éclatante que la neige, aux dômes de marbre et aux arabesques constellées de pierreries, au silence pieux, sous les voûtes des portiques.

*Débit de vins, liqueurs et tabac*

s'élevait là où autrefois des versets du Coran ont été inscrits par des mains respectueuses le long des corniches de porphyre et des chapiteaux de jaspe.

Un café chantant élève son impudent petit toit là où autrefois, bien loin dans les siècles passés, les guerriers phéniciens ont monté la garde devant les galères de la favorite des dieux aux cheveux d'or, qui avaient été envoyées là pour punir celle dont le crime impardonnable était d'être la rivale de Rome.

Le charivari d'un bastingue aux allures parisiennes, monte dans l'air pur, là où, autrefois, la tente du Bélisaire pouvait avoir été

dressée pour abriter la tête majestueuse qui s'élevait dans sa jeunesse au-dessus des flots tempétueux des armées des Goths, comme lorsque plus tard, argentée par l'âge, elle se dressait comme un roc contre le flot envahissant des hordes bulgares.

Grisettes, petites marchandes de tabac, modistes, fleuristes, marchandes de limonade, marchandes de bonbons, filles de joie se pressent à la lumière du gaz, là, d'où les yeux enchanteurs d'Antonine ont pu jeter un regard sur la mer d'Afrique, tandis que son cœur inquiet, étranquement rempli du courage du lion et d'une licence éhontée, d'héroïsme et de brutalité, de cruauté et de dévouement, se gonflait sous la pourpre de sa tunique à la vue de la gloire de l'homme qu'elle déshonorait et adorait à la fois.

*Vanitas vanitatum !* Sous le sol altéré, sous les rues mal pavées, sous le gazon aride, les Légions gisaient mortes pêle-mêle, avec les Carthaginois, qu'elles avaient accablés sous la puissante pression de leurs phalanges ; et les bataillons byzantins n'étaient plus que poussière côte à côte avec les soldats de Gélimer.

Et là, sur des tombes vieilles de deux mille ans, les pieds de Cigarette dansaient joyeusement dans ce triomphe des vivants, qui ne se souviennent jamais qu'eux aussi dansent sur une tombe.

C'était une reproduction, au toit bas, en plâtre blanc, aux couleurs éclatantes, aux murs enfumés, des guinguettes des faubourgs de Paris.

La longue salle, imitation de la Salle de

Mars sur une échelle lilliputienne, était éclairée çà et là par des grappes de lumière, et ses murs étaient ornés de guirlandes de laurier, de banderoles tricolores, de médaillons fortement colorés du Second Empire ; une petite gaze rose serpentait tout autour et prenait des tons brillants sous les flammes du gaz... faux brillant, cependant, rien que faux brillant, qui, grâce à l'instinct du goût français, s'harmonisait sans devenir vulgaire ; le goût français seul obtient de semblables résultats.

Le parquet était nu et bien balayé ; l'atmosphère était remplie de fumée de tabac, d'une forte odeur de vin, de senteurs d'eau-de-vie, et d'une émanation prédominante d'huile, d'ail, et de pot-au-feu.

Une musique bruyante se faisait entendre, elle dominait le tumulte et conservait, même au milieu de son vacarme, certains sons argentins et une certaine mesure rythmée.

On fumait des pipes et l'argot de la chambre, du camp, de la barrière, et du Temple s'échangeait avec une extrême volubilité.

Des Parisiennes aux yeux vifs et aux joues amaigries chantaient des chansons de Thérèse, qui répétaient en chœur les robustes poumons des zouaves et des turcos.

La bonne humeur prévalait partout, quoique dans un genre assez désordonné ; le galop insensé de la Rigolboche venait de s'élaner dans la salle avec la rapidité de l'éclair, au milieu du bruit et du tumulte de la musique la plus extravagante qui ait jamais mis en mouvement des talons éperonnés, et ceux des grisettes, et en ce moment, où la foule des sol-

dats et des femmes s'écartait pour lui laisser la place libre, Cigarette dansait seule.

Elle avait dansé le cancan ; elle avait dansé depuis le coucher du soleil ; elle avait dansé de façon à fatiguer de robustes cavaliers qui auraient passé des jours et des nuits à cheval sans éprouver la moindre lassitude ; elle avait forcé des spahis, qui ne l'auraient jamais accordée sur un champ de bataille, à demander grâce ; elle dansait encore alors comme une petite bacchante ; aussi fraîche que si elle venait de pénétrer seulement dans la salle, après le long repos d'une journée d'été.

Elle dansait comme il lui arrivait de danser quelquefois, quand la fantaisie lui en prenait, et que sa vivacité capricieuse était à son comble, sur le gazon vert, devant une tente pleine d'officiers, ou sur le plancher nu d'une chambre de caserne, ou sur les planches d'une baraque un jour de fête, ou comme là, dans la salle d'un café-concert.

Des maréchaux avaient plus d'une fois essayé d'amener la fameuse petite Enfant du Drapeau à danser pour eux, et ils n'avaient pas réussi ; mais pour un groupe de soldats, fatigués par la guerre, couverts de poussière, harassés par les corvées, couturés de blessures, elle se trémoussait volontiers afin de leur faire oublier leurs misères, et se grisait par cet exercice comme d'autres se grisent avec du champagne.

Pour ses gros bébés, s'ils en avaient eu réellement besoin, elle aurait tout fait.

(A suivre.)

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

III

« LA PROSKROUSIS »

— Un canot à la mer, ordonna le capitaine. Détaché des pistolets, un canot, monté par quatre hommes et un quartier-maître, se balança bientôt sur les vagues à quinze ou vingt brasses du navire.

Celui-ci avait tiré quelques bordées avant que sa voile fût tombée et même après, en raison de la vitesse acquise, en sorte que la cause de ces manœuvres apparaissait nettement à tous.

L'épave, un instant plus tôt signalée, n'était qu'à deux ou trois encablures, et l'œil exercé d'un marin ne pouvait s'y méprendre : c'était une épave humaine, quelque naufragé, qui ne se maintenait à la surface de l'eau qu'à l'aide d'efforts épuisants.

Les rameurs du canot nageaient avec vigueur. On entendait le mot d'encouragement qu'ils adressaient à celui qu'ils allaient sauver.

A bord, chacun suivait avec émotion les détails du sauvetage. Seul le maître d'équipage paraissait distrait par un autre sujet d'obser-

vation.

Le canot allait atteindre l'homme. Toutes les figures rayonnaient de satisfaction. Le maître avait eu un regard vers l'endroit où ses compagnons arrachaient un infortuné à la mort et son front s'était plissé, une expression bourru et mécontente s'était répandue sur sa physionomie.

— Vous n'avez pas l'air content, maître ! dit un matelot. Pourtant nous allons bientôt avoir doublé le *Tueur d'hommes* et nous avons bonne prise.

— Oui, dit le maître. Oui ! mais nous perdons notre temps...

Un cri, sorti de vingt poitrines, coupa sa phrase. Il reporta sa vue vers le point où se trouvait le canot. Le canot était arrêté, mais ni près ni loin il n'y avait plus de nageur disputant sa vie au flot.

Du canot, un homme s'élança, plongea. Il reparut après une minute d'immersion, soufflant, congestionné, aspira à pleine bouche une provision d'air et s'enfonça de nouveau sous l'eau. Deux fois il renouvela ce manège. A chaque reprise, il s'arrêtait plus longtemps pour souffler et remplir d'air frais ses poumons. Enfin il ramena un corps lourd, inanimé.

Le canot s'était approché ; des mains se tendirent vers lui. Il remit le noyé aux premières qu'il put atteindre et, à bout de forces, il se cramponna à un aviron.

Peu après il était couché à côté du noyé, et les rameurs soulevaient ferme pour rejoindre le bord.

Tout cela avait pris du temps. La mauvaise humeur du maître d'équipage se traduisait maintenant par des jurons machonnés et des gestes nerveux.

Le capitaine, qui avait quitté son banc de quart, lui frappa sur l'épaule, amicalement.

— Eh bien ! Antonios ? fit-il.

— Ben ! ça fraichit.

— Oui, nous allons avoir une saute de vent.

— Et la passe est difficile.

— Ce n'est pas pour gêner de vieux marins comme nous.

— N'empêche qu'il vaudrait mieux être quelques milles plus loin.

Le capitaine sourit et s'éloigna. Le canot allait accoster. Les lames déjà se faisaient plus serrées, plus hautes : toutefois il n'y avait pas apparence qu'on éprouvât de difficulté pour hisser l'embarcation qui s'amenait doucement, les rameurs ayant cessé de nager.

Soudain, la corvette oscilla et vira brusquement ; l'avant se souleva et retomba presque d'aplomb sur le canot, qui fut englouti.

Une inattention ou une maladresse du timonier avait suffi pour causer ce malheur.

Un hurlement de douleur avait retenti et l'eau s'était teinte de sang.

— Timonier de malheur ! s'exclama le maître d'équipage en crispant les poings. Encore une demi-heure à perdre et deux ou trois hommes fichus !

Des cordes et des bouées avaient été lancées.

Trois matelots, revenus les premiers à la surface, s'y étaient cramponnés et remontaient à bord. Deux hommes encore parurent : celui

qui c'était dévoué au sauvetage de l'inconnu pour qui le navire avait interrompu sa marche, et le noyé qu'il ne voulait pas abandonner à la mer.

Le quartier-maître qui avait dirigé l'équipe du canot émergea de l'eau à son tour : il eut à peine la force de se cramponner à un cordage. On le remonta à bord : il avait l'épaule droite fracassée.

Le dernier matelot avait coulé à pic, la tête fendue. Pendant un quart d'heure, on multiplia vainement les efforts pour repêcher au moins son cadavre.

Le capitaine, à son tour, s'énervait, pâle et encoléré.

Sur le pont, quelques hommes s'efforçaient de rappeler à la vie le noyé livide, pendant que d'autres portaient au poste le quartier-maître blessé.

Antonios dirigeait ces derniers.

— Pauvre, vieux dit-il en serrant la main du quartier-maître, quand celui-ci fut installé dans son hamac.

Seul, un gémissement et une faible pression de main lui répondirent.

Le capitaine arrivait.

A bord, le capitaine est le chef absolu, le médecin et même le prêtre de son équipage. Il prescrit les remèdes aux malades, lit les prières aux mourants et reçoit leurs dernières confidences. Plus tard, à terre, il sollicite l'absolution d'un ministre de Dieu pour les fautes dont il a recueilli l'aveu.

(A suivre.)

## FÊTE DE LA TOUSSAINT

1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1900

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du Samedi 27 Octobre inclus, au Samedi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers Trains du Lundi 5 Novembre.

Les billets de même nature conservent la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Novembre.

Compagnie d'Orléans

3, 4, 5, 6 ou 7 jours à Paris au gré du voyageur

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le samedi 3 novembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nansac, Cahors, St-Géry et Cazouls.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mercredi 7 novembre, à 3 h. 35 du soir avec faculté de ne partir que par le train régulier quittant Paris-Austerlitz à 11 h. 15 soir le mercredi 7 novembre, ou le jeudi 8 novembre, ou le vendredi 9 novembre ou le samedi 10 novembre.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 30 fr. 3<sup>e</sup> cl. 20 fr. — de Najac, Nansac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazouls et des stations intermédiaires, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 27 fr. 3<sup>e</sup> cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train de un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délégué et au plus tard le 2 novembre à 6 h. du soir.

## EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'occasion de la clôture maintenant prochaine de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans a pris les dispositions suivantes pour être appliquées à partir du 10 octobre et jusqu'à la clôture de l'Exposition.

Billets d'excursion à Paris

Des billets d'Excursion de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe, offrant une réduction de 40 0/0 sur le double du prix des Billets simples, et valable pendant 8 jours (jours de départ et d'arrivée compris), seront délivrés pour Paris, par les gares et stations du réseau qui en sont distantes d'au moins 100 kilomètres.

Ces billets seront utilisables pour tous les trains, à l'exception des trains express et des trains rapides

## Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

## Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire n° 1431, du 27 octobre, 1900.

Fabrication de l'air liquide, procédé Linde ; Exposition universelle, par J. Laffargue. — Sur l'analyse de l'eau, par le Dr F. Malméjac. — Pascal et les omnibus. — Le « campylographe » du P. Marc Dechevrens S. J., par L. Reverchon. — Lampe vivante, par Henri Coupin. — Les agglomérés argilo-calcaires, par H. de G. — La couleur des pièces d'or ; circulation et frai, par Flamel. — Le pavillon du Creneot ; Exposition de 1900, par A. da Cunha. — Un district minier fameux ; Real del Monte en Mexique, par L. de Launay. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 22 octobre 1900, par Ch. de Villedeuil. — Moyens de sauvetage et de renflouement, par J. Leroy.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

## ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre inclus

## JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et ont placé cette publication, la meilleur marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

## LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

- Une causerie sur les Modes enfantines
- Des Modèles de robes
- Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons
- Un et souvent deux Patrons d'coupés
- Une gravure de Modes coloriee
- Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

## LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

- Cartonnages coloriés
- Figurines à découper ; Décors de théâtre
- Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

## MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriee sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crechet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriee chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

## ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

## PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET

DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés

ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

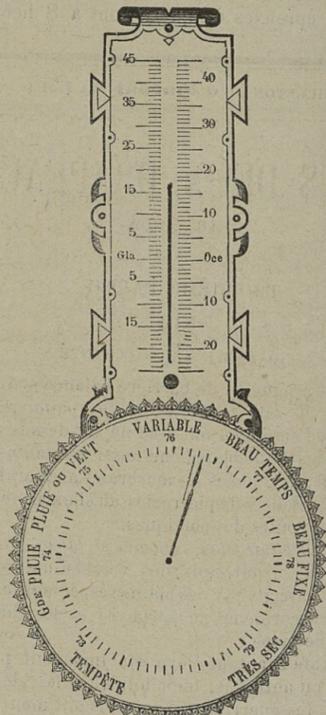
## A VENDRE coupe de bois

CHÊNE et CHATAIGNIER, d'une contenance de 4 hectares, à Auliac, commune de Peyrilles, par gare Peyrilles. Pour renseignements, s'adresser à Monsieur AUJOL, à Auliac (Lot).

## PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 2.  
Id. maxima de la veille : 24.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.